

Appel à la concurrence 2018.06 bis

Ventes – contrats (mitrilles) d’une durée de 6 mois
(du 01.07.2018 au 30.12.2018)
dans les ateliers de B-Technics

1. BREVE DESCRIPTION	2
2. SOUMISSION.....	2
3. VISITE.....	3
4. COLLECTE, PESAGE, ENLEVEMENT ET TRANSPORT	3
5. ADMINISTRATION, FACTURATION, ENLEVEMENTS	4
TVA 0 %	4
FACTURATION AVEC PREPAYEMENT DE 50 %, PUIS FACTURE FINALE	4
6. REGLEMENTATION.....	4
7. LISTE DES LOTS 2018.06 BIS	5
8. CONTACTS ATELIERS (*).....	7
9. CONTACTS CELLULE COMMERCIALE.....	8

FORMULAIRE DE SOUMISSION



1. Brève description

La SNCB met en vente les mitrailles de ses ateliers en concluant des contrats avec des sociétés privées, spécialisées dans le recyclage des matériaux.

Chaque lot est un contrat, couvrant une période d'enlèvements de 6 mois ou de 1 an (voir liste des contrats) à partir du 01.04.2018.

Ces lots se trouvent dans les ateliers B-Technics.

2. Soumission

Veillez proposer un prix hors TVA. Si l'offre proposée est jugée insuffisante, la SNCB se réserve le droit de refuser l'offre.

Toute soumission pour l'acquisition d'un lot de déchets valorisables ne pourra être retenue que si le soumissionnaire a obtenu un agrément en tant que collecteur et transporteur du type de déchet pour la région concernée. Cette information sera vérifiée au moment de la réception des offres.

Votre offre doit obligatoirement nous parvenir selon le modèle joint, dûment complété, un formulaire par lot souhaité, pour le 13 juin à 9h15 AU PLUS TARD, sur quote.materials@b-rail.be ou à l'adresse suivante :

[SNCB Technics TC.2 ; secrétariat ; 1^{er} étage ; Avenue de la Porte de Hal, 40 ; B - 1060 BRUXELLES](#)

(Veillez préférer le courriel)

Les offres qui nous parviendront après les dates et heures indiquées, ne seront plus acceptées.

Le soumissionnaire est tenu de renseigner un prix unitaire (à la tonne).

Le soumissionnaire doit également renseigner le prix global, en lettres et en chiffres.

En cas de discordance des montants entre les 3 écritures, voici l'ordre de prise en compte qui prévaudra :

1. A l'unité (tonne)
2. Global, soit pour la quantité estimée, en lettres
3. Global, soit pour la quantité estimée, en chiffres

Cela afin de garantir à l'acheteur d'avoir bien pris conscience des montants financiers engagés.

Dans les 5 jours ouvrables après la fin de la période de soumission, une notification d'assignation du lot sera envoyée par mail à la personne physique ou morale qui aura émis l'offre la plus élevée.

Les résultats de la vente seront envoyés aux clients ayant reçu le cahier de charge et publiés sur www.sncb-technics-sales.eu, site où sont également publiées les ventes en cours.



3. Visite

Afin de vous rendre compte de la nature des lots et de leur emplacement lors de l'enlèvement, de l'état réel des marchandises, et de pouvoir estimer au mieux votre prix et les propres moyens que vous devrez mettre en œuvre pour l'enlèvement du lot, nous vous invitons à vous rendre sur place, et à prendre connaissance de toutes les normes de sécurité et d'environnement qui seront à respecter scrupuleusement auprès de l'atelier.

Vous êtes tenu de prendre contact avec les responsables du matériel à l'atelier avant de soumissionner et avant de procéder aux enlèvements, et de vous renseigner des normes ou conditions spéciales concernant le lot, son emplacement sur le site, les normes de sécurité et d'environnement en vigueur.

Les coordonnées des responsables des ateliers sont reprises au point 8. de ce document.

Le port de chaussures de sécurité et d'un gilet jaune sont les obligations minimum en vigueur dans tous nos ateliers. Selon les sites, le port de lunettes ou de casques peuvent être imposés. Vous êtes tenu de vous renseigner avant toute visite.

4. Collecte, pesage, enlèvement et transport

Le soumissionnaire ayant emporté la vente sera tenu de déposer un container (deux si mentionné dans la liste des ventes) de récolte réglementaire au type de marchandise et adéquat aux installations de l'atelier, et répondant aux normes de sécurité et d'environnement en vigueur.

Lorsque les responsables de l'atelier constateront que le container sera complet, ils contacteront l'acquéreur qui disposera d'un délai de 5 jours ouvrables maximum pour procéder à l'enlèvement.

(Selon le lot, plusieurs enlèvements sont possibles sur la durée de la période d'enlèvement).

La SNCB ne peut être tenue pour responsable si les quantités estimées ne sont pas celles qui auront été réellement mises à disposition.

Il est interdit de démonter ou mitrailler sur place.

Pour la planification du dépôt des containers et des enlèvements, veuillez prendre contact avec les responsables des ateliers.

Pour tous les lots de ce cahier de charge, un représentant de l'atelier accompagnera le chauffeur de camion avant et après chargement du camion, auprès d'une entreprise indépendante proche de l'atelier, possédant un système de pesage contrôlé. Ce pesage sera aux frais de l'acquéreur. Une copie des bons de pesage sera immédiatement donnée au représentant de l'atelier SNCB, qui le fera parvenir à technics.recycling@b-rail.be, avec la mention de la vente précise (ex : 2018.03 bis lot 3 – AC Malines – enlèvement n°3).

Vu que ces ventes concernent des déchets valorisables, le soumissionnaire est tenu de donner copie de son agrément en tant que collecteur et transporteur du type de déchet pour la région concernée au plus tard en même temps que sa soumission. Le soumissionnaire est également tenu de fournir une attestation de destination des déchets à l'atelier « vendeur ».



5. Administration, facturation, enlèvements

TVA 0 %

Une Tva de 0% sera appliquée pour tous les lots de ce cahier de charges car il s'agit de déchets valorisables (Attestation de destination des matériaux à fournir à l'atelier vendeur).

Facturation avec prépayement de 50 %, puis facture finale

Une facture d'acompte de 50% du montant calculé comme suit : « poids estimé X le montant de l'offre retenue » sera éditée et envoyée dans les 5 jours ouvrables après l'assignation des lots.

Délai de paiement : 5 jours. A la réception du paiement, un bon d'enlèvement vous sera envoyé par mail.

A la fin de la période couverte par le contrat de vente (6 mois ou 1 an), une facture finale sera éditée, et le client disposera d'un délai de 30 jours de paiement.

6. Règlementation

Cette vente est réglementée par notre R.Mit.2012 – Conditions Générales de l'Appel à la concurrence de la vente mensuelle de mitrilles (adapté selon toutes les dispositions du présent document).

En cas d'informations contradictoires, ce sont les mentions de ce cahier des charges qui prévaudront.

Les normes de sécurité et d'environnement en vigueur à l'atelier sont à respecter scrupuleusement.

Pour les normes de sécurité, d'environnement, ou autres normes locales en vigueur, vous êtes invité de vous informer avant de soumissionner **et** avant d'installer les containers **et** avant les enlèvements.

Les réglementations communales, régionales, fédérales, et européennes sont de rigueur en matière de collecte, de transformation, de transport, et de destination des matières à recycler.

L'exportation hors Communauté de certains déchets destinés à être valorisés est régie par des procédures décrites dans le « Règlement (CE) N° 1418/2007 de la Commission du 29 novembre 2007 concernant l'exportation de certains déchets destinés à être valorisés, énumérés à l'annexe III ou IIIA du règlement (CE) no 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil vers certains pays auxquels la décision de l'OCDE sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets ne s'applique pas ».

Notamment, ce règlement précise, par pays et par déchet, les règles qui s'y appliquent, soit :

- une interdiction;
- une procédure de notification et de consentement écrits préalables selon les modalités définies à l'article 35 du règlement (CE) no 1013/2006;
- une absence de contrôle dans le pays de destination;
- d'autres procédures de contrôle seront mises en œuvre en vertu du droit national dans le pays de destination. S'agissant des déchets inclus dans la colonne c), les exigences d'information générales définies à l'article 18 du règlement (CE) no 1013/2006 s'appliquent mutatis mutandis, sauf dans le cas de déchets figurant également dans la colonne b).

La SNCB ne pourra être tenue pour responsable en cas de non respect des législations.



7. Liste des lots 2018.06 bis

LOT	NN	Désignation	Qté est. Geschatte hoeveelheid	Unité Eenheid	Durée	Atelier Werkplaats
1	00711302	Vieilles roues bandagées et roues monoblocs.	300.00	TO	6 mois	CW Mechelen
2	00711302	Vieilles roues bandagées et roues monoblocs.	120.00	TO	6 mois	AC Salzennes
3	00711502	Ribbons et tournures de fer, de fonte et d'acier.	30.00	TO	6 mois	CW Mechelen
4	00711502	Ribbons et tournures de fer, de fonte et d'acier.	20.00	TO	6 mois	AC Salzennes
5	00711502	Ribbons et tournures de fer, de fonte et d'acier.	10.00	TO	6 mois	AT Forest Midi
6	00711502	Ribbons et tournures de fer, de fonte et d'acier.	30.00	TO	6 mois	AT Kinkempois
7	00711502	Ribbons et tournures de fer, de fonte et d'acier.	20.00	TO	6 mois	TW Merelbeke
8	00711504	Mitrailles diverses de fer, de fonte et d'acier (tuyaux, câbles en acier, fils, ribbons, tournures, etc.) !!! Placer 2 containers à 2 endroits différents du site !!!	240.00	TO	6 mois	CW Mechelen
9	00711504	Mitrailles diverses de fer, de fonte et d'acier (tuyaux, câbles en acier, fils, ribbons, tournures, etc.)	50.00	TO	6 mois	AC Salzennes
10	00711504	Mitrailles diverses de fer, de fonte et d'acier (tuyaux, câbles en acier, fils, ribbons, tournures, etc.)	15.00	TO	6 mois	AT Kinkempois
11	00711504	Mitrailles diverses de fer, de fonte et d'acier (tuyaux, câbles en acier, fils, ribbons, tournures, etc.)	50.00	TO	6 mois	AC Cuesmes
12	00711504	Mitrailles diverses de fer, de fonte et d'acier (tuyaux, câbles en acier, fils, ribbons, tournures, etc.)	8.00	TO	6 mois	TW Merelbeke
14	00711504	Mitrailles diverses de fer, de fonte et d'acier (tuyaux, câbles en acier, fils, ribbons, tournures, etc.)	10.00	TO	6 mois	CHW Monceau
15	00711601	Mitrailles de fonte avec adhérences d'acier (blocs de frein).	15.00	TO	6 mois	AT Kinkempois



16	00711601	Mitrailles de fonte avec adhérences d'acier (blocs de frein).	15.00	TO	6 mois	TW Merelbeke
18	00711504	Mitrailles diverses de fer, de fonte et d'acier (tuyaux, câbles en acier, fils, riblons, tournures, etc.)	5.00	TO	6 mois	TW Antwerpen
19	00711601	Mitrailles de fonte avec adhérences d'acier (blocs de frein).	12.00	TO	6 mois	TW Antwerpen
20	00711601	Mitrailles de fonte avec adhérences d'acier (blocs de frein).	10.00	TO	6 mois	CW Gentbrugge
21	00713103	Mitrailles de vieux trains de roues.	100.00	TO	6 mois	CW Gentbrugge
22	00714220	Mitrailles de dimensions et de poids divers provenant de la démolition de matériel roulant désaffecté (dimensions supérieures à 1,50 m x 0,50 m x 0,50 m)	60.00	TO	6 mois	AC Salzannes
23	00714220	Mitrailles de dimensions et de poids divers provenant de la démolition de matériel roulant désaffecté (dimensions supérieures à 1,50 m x 0,50 m x 0,50 m)	15.00	TO	6 mois	AT Forest Midi
24	00711502	Riblons et tournures de fer, de fonte et d'acier.	22.00	TO	6 mois	CHW Antwerpen
25	00711502	Riblons et tournures de fer, de fonte et d'acier.	20.00	TO	6 mois	Top Antwerpen
28	00711504	Mitrailles diverses de fer, de fonte et d'acier (tuyaux, câbles en acier, fils, riblons, tournures, etc.)	30.00	TO	6 mois	CHW Antwerpen
29	00736001	Mitrailles d'aluminium (pièces diverses)	20.00	TO	6 mois	CW Mechelen
30	00736001	Plaques d'aluminium	10.00	TO	6 mois	CW Mechelen
31	00711504	Plaques d'acier	30.00	TO	6 mois	CW Mechelen
32	00711601	Mitrailles de fonte avec adhérences d'acier (blocs de frein).	15.00	TO	6 mois	CHW Antwerpen
33	00736001	Mitrailles d'aluminium (pièces diverses)	5.00	TO	6 mois	TW Oostende
34	00739002	Vieux câbles et fils isolés et câbles armés (cuivre inclus)	5.00	TO	6 mois	TW Oostende



8. Contacts ateliers (*)

TW Oostende	TW Oostende			
	Sloepenstraat 3	two.algemenediensttechnischelogistiek@B-RAIL.BE		
	8400 Oostende	kristiaan.baert@B-RAIL.BE	050/ 30 44 04	0496/198375
TW Merelbeke		johan.gevaert@B-RAIL.BE	050/30 44 09	0492/91.46.92
	TW Merelbeke	dirk.baeyens@B-RAIL.BE	09/241 37 92	0478/887430
	Gontrodestraat 222 9050 Gentbrugge	tw.merelbeke.magazijn@B-RAIL.BE		
TOP LK Kortrijk	TOP Kortrijk	stijn.bagin@b-rail.be	09/241 31 62	0497-38.85.50
	Marksesteenweg 59a, 8500 Kortrijk	742m.mrp Kortrijk.no@B-RAIL.BE		
TW Antwerpen	TW Antwerpen	wim.vandenheuvel@b-rail.be	03/204 40 31	+32 490 52 50 78
	Noorderlaan 630			
	2030 Antwerpen			
TOP Antwerpen	TOP Antwerpen (Schijnpoort)	wim.vandenheuvel@b-rail.be	03/204 40 31	+32 490 52 50 78
	Boerhaevestraat, 100, 2060 Antwerpen	eddy.uytdewilligen@b-rail.be	03/204.41.61	
CHW Antwerpen	CHW Antwerpen	wim.vandenheuvel@b-rail.be	03/204 40 31	+32 490 52 50 78
	Noorderlaan 630			
	2030 Antwerpen			
AT Vorst HST	AT Vorst HST-werkplaats	michel.stassart@b-rail.be	02 224 89 18	+32 490 65 32 67
	Gerijstraat 20			
	1190 Brussel			
TW Schaarbeek	TW Schaarbeek	sam.derlet@b-rail.be	02/224 73 40	0492/91.47.61
	Prinses Elisabethplein 6	christian.hornez@b-rail.be	02/224.73.28	
	1030 Brussel			
TW Hasselt	TW Hasselt	dominique.vandenreyken@B-RAIL.BE	011/29 60 62	
	Kuringersteenweg 324	742h.magazijntwhasselt@B-RAIL.BE		
	3511 KURINGEN-Hasselt			
AT Kinkempois	AT Kinkempois	702k8.MITRAILLES-ATNK@b-rail.be		
	Rue du Chêne 3	myriam.defechereux@B-RAIL.BE	04/229 41 60	
	4031 Angleur	jeanpol.martin@B-RAIL.BE	04/229 40 01	0499/80.39.71
AT ARLON	AT ARLON	rudyl.heinen@b-rail.be	+32 61.22.65.22	+32 490 49 28 02
	Rue des Thermes Romains 9	atarlon-achats@b-rail.be		
	6700 ARLON	atarlon-logistique@b-rail.be		
AT Charleroi		jeanfrancois.thesias@B-RAIL.BE		0490-65.10.57
	AT Charleroi	bernard.verhelst@b-rail.be	071/603849	0478/744214
	Rue Cambier Duprèt 6001 MARCINELLE	742c.at-gcr_vente_mitrailles@b-rail.be		
CHW Monceau	Chw Monceau	paolo.codutti@B-RAIL.BE	071 / 60 36 02	0478 / 74 43 93
	13, rue de Marchienne	WMSmonceau@b-rail.be		
	B – 6044 ROUX	742c.at-gcr_vente_mitrailles@b-rail.be		
PED FMS Mons		olivier.waucquez@B-RAIL.BE	071/60 39 42	0491/99 77 70
	Avenue de l'université (Porte du Parc, 7000 Mons			



Standplaats / Atelier	Adres(se)	Contacts	ext Tel.	GSM
CW Mechelen	CW Mechelen	74M.afval@b-rail.be		
	Leuvensesteenweg, 30	veronique_vandevelde@b-rail.be		0490-49.24.64
	2800 Mechelen	pieter.rens@b-rail.be		
AC Salzennes	AC Salzennes	herv.vanderhoeven@B-RAIL.BE	081/25 56 05	0499-80.30.22
	Rue Fond des Bas-Prés	gaetan.bandiera@b-rail.be		0490-49.90.40
	5000 Namur			
AC Cuesmes	AC Cuesmes	olivier.lenchant@b-rail.be	065/58.36.91	0499/54.39.26
	Ave. Joseph Wauters 124	sebastien.dellaselva@b-rail.be	065/58.31.46	0492/74.51.39
	7000 MONS			
CW Gentbrugge	CW Gentbrugge	danny.laseur@B-RAIL.BE	09/241.39.55	0475-90.55.98
	Brusselsesteenweg 602			0475-92.61.04
	9050 Gentbrugge			

(*) Liste donnée à titre indicatif – sous réserve de modifications

9. Contacts cellule commerciale

SNCB Technics - Coordination Prestations pour Tiers

Division B-TC.32

40, avenue de la Porte de Hal

40, Hallepoortlaan

B – 1060 BRUXELLES

E-mail : technics.recycling@b-rail.be

Tel : +32 2 526 30 44

